

**CONSEIL MUNICIPAL  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE RÉGULIÈRE  
3 OCTOBRE 2017**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Séance ordinaire du 12 septembre 2017;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1. Rapport du directeur SSI;
  - 5.2. Rapport du directeur des loisirs;
  - 5.3. Rapport de l'inspecteur municipal;
  - 5.4. Rapport des travaux publics;
  - 5.5. État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017;
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1. Formation pompiers : Pincés désincarcération
7. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 7.1. Acceptation des comptes à payer au fond d'administration générale au 30 septembre 2017;
  - 7.2. Autorisation de signature – Règlement d'emprunt no.435
  - 7.3. Renouvellement – Adhésion Chambre de commerce du Haut-Richelieu
8. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 8.1. Projet de règlement – Règlement no. 441 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Charbonneau et des Branches 2 et 3;
  - 8.2. Avis de motion - Règlement no.441 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Charbonneau et des Branches 2 et 3;
  - 8.3. Projet de règlement – Règlement no.442 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Brosseau Branche 6;
  - 8.4. Avis de motion - Règlement no.442 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Brosseau Branche 6;
  - 8.5. Projet de règlement – Règlement no.443 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Deslauriers Branches 5 & 6;
  - 8.6. Avis de motion – Règlement no.443 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Deslauriers Branches 5 & 6;
9. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
10. TRAVAUX PUBLICS
  - 10.1. Contrat forage directionnel
11. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
12. DEMANDE ADRESSÉE AU CONSEILLERS
  - 12.1. Demande d'aide financière – Fabrique Saint-Cyprien
  - 12.2. Demande d'aide financière – Centre d'écoute Montérégie
  - 12.3. Demande d'aide financière – Sourire sans fin
13. VARIA
  - 13.1. Motion de félicitation – 22 ans de carrière de monsieur Normand Lefebvre
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION NO.2017-10-232**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h04.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-233**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-234**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS**

**DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

**RÉSOLUTION NO.2017-10-235**  
**FORMATION POMPIERS – PINCES DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-09-396 du conseil municipal de Napierville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le directeur du service de sécurité incendie soit autorisé à procéder à une dépense de 3,000\$ pour la formation de trois pompiers relativement aux pinces de désincarcération.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-237**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT**  
**NO.435**

CONSIDÉRANT LE règlement no.435 autorisant un règlement d'emprunt temporaire d'un montant de 738,110\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que monsieur Normand Lefebvre, maire, et monsieur James L.Lacroix, directeur général & secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents nécessaires pour l'approbation du règlement d'emprunt temporaire no.435.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-238**  
**RENOUVELLEMENT – ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE**  
**DU HAUT-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT UNE correspondance provenant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu concernant le renouvellement de notre adhésion;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la municipalité ne renouvelle pas son adhésion à la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-239**  
**PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO. 441**  
**ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE**  
**NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU**  
**CHARBONNEAU ET DES BRANCHES 2 ET 3**

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 86,469.27\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur cours d'eau Charbonneau et des Branches 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. Des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été remis lors de la session régulière du conseil tenue le 3 octobre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) que soit adopté le règlement no.441 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 3** La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

**ARTICLE 4** L'annexe A présentant la répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Charbonneau et des Branches 2 et 3 fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 5** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-240**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO.441 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CHARBONNEAU ET DES BRANCHES 2 ET 3**

Par la présente, monsieur Jean-Marie Mercier dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement no.441 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Charbonneau et des Branches 2 et 3.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-241**

**PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NO.442 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BROUSSEAU BRANCHE 6**

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 33,438\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur cours d'eau Brosseau branche 6;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. Des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été remis lors de la session régulière du conseil tenue le 3 octobre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) que soit adopté le règlement no.442 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** La répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Brosseau Branche 6 est établie par le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des

aux travaux exécutés sur le cours d'eau Brosseau Branche 6 fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 5** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-242**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO.442 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BROUSSEAU BRANCHE 6**

Par la présente, monsieur Maurice Boissy dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement no.442 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Brosseau Branche 6.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-243**

**PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NO.443 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DESLAURIERS BRANCHES 5 & 6**

CONSIDÉRANT QU'une facture de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville, au montant de 27,790.58\$, a été reçue relativement à des travaux effectués sur le cours d'eau Deslauriers Branches 5 & 6;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu établit les immeubles assujettis aux travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été remis lors de la session régulière du conseil tenue le 3 octobre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) que soit adopté le règlement no.443 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** La répartition des dépenses relatives aux travaux exécutés sur le cours d'eau Deslauriers Branches 5 & 6 est établie par le règlement no.420 du Bureau des délégués des M.R.C. des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu, lequel est en annexe A et fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3** La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

**ARTICLE 4** L'annexe A présentant la répartition des dépenses relatives

**D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DESLAURIERS BRANCHES 5 & 6**

Par la présente, madame Carole Forget dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement no.443 établissant la répartition des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Deslauriers Branches 5 & 6.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-245**  
**CONTRAT FORAGE DIRECTIONNEL**

CONSIDÉRANT LE projet 2017TP004 prolongeant les infrastructures d'égout et d'aqueduc le long du rang Cyr;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville va désormais pouvoir être connecté aux infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le forage directionnel offre la meilleure solution pour connecter l'hôtel de ville en diminuant au minimum l'impact sur la propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT UNE soumissions verbale transmise par le maire d'un montant de 5,000\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisée une dépense de 5,000\$ plus taxes pour des travaux de forage directionnel visant à brancher l'hôtel de ville aux infrastructures du rang Cyr.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-246**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE SAINT-CYPRIEN**

CONSIDÉRANT UNE correspondance, transmise le 11 septembre 2017, par la Fabrique Saint-Cyprien, concernant une demande d'aide financière;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la municipalité offre une aide financière d'un montant de 500\$ au profit de la Fabrique Saint-Cyprien.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-247**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'ÉCOUTE**  
**MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT UNE correspondance, en date du 30 août, transmise par le Centre d'écoute Montérégie, concernant une demande d'aide financière;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la municipalité décline la demande d'aide financière formulée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert une aide financière d'un montant de 100\$ en 2013 et de 150\$ en 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la municipalité offre une aide financière d'un montant de 150\$ au profit de l'organisation Sourire sans fin.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-249**

**MOTION DE FÉLICITATION – 22 ANS DE CARRIÈRE DE MONSIEUR NORMAND LEFEBVRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Lefebvre a offert 22 ans de sa vie à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE son dévouement au monde municipal est un fait à reconnaître;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Lefebvre a annoncé sa retraite du monde municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit déposée une motion de félicitation célébrant l'apport de la carrière de monsieur Normand Lefebvre pour la communauté de Saint-Cyprien-de-Napierville.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**RÉSOLUTION NO.2017-10-250**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h18.

---

NORMAND LEFEBVRE  
MAIRE

---

JAMES LANGLOIS LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER